



PROGRAMME DE FORMATION	REF : EPI_101
EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION	CREE LE : 2 JANVIER 2020
	MAJ : 01/09/2021
	V2-21

La réglementation en vigueur : code du travail L 4141-2, l'employeur organise une formation pratique et appropriée à la sécurité, au bénéfice des personnes qu'il embauche, des travailleurs qui changent de poste, des salariés temporaires, à l'exception de ceux auxquels il est fait appel en vue de l'exécution de travaux urgents nécessités par des mesures de sécurité et déjà dotés de la qualification nécessaire à cette intervention...

APSAD R6 chapitre 6 : le salarié formé doit donner l'alarme pour déclencher les secours intérieurs et prévenir le poste de surveillance (qui alertera les secours extérieurs) ; intervenir immédiatement dans la zone de travail, avec les moyens disponibles sur place (extincteurs mobiles...), (qui alertera les secours extérieurs) ; intervenir immédiatement dans la zone de travail, avec les moyens disponibles sur place (extincteurs mobiles...).

PUBLIC : groupe de 4 à 10 personnes, pour le personnel chargé d'intervenir et de mettre en œuvre les moyens appropriés dans le cadre de la lutte contre l'incendie.

PRE-REQUIS : aucun.

ACCESSIBILITE : nos lieux de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

MODALITES & DELAIS D'ACCES : inscription par le secrétariat UDPS jusqu'à la veille de la formation.

METHODES MOBILISEES : le formateur utilisera le PPT_EPI_V2_21, avec son ordinateur et vidéo projecteur. Un livret est donné à tous les stagiaires.

OBJECTIF(S) :

Prévenir les risques incendie,
Etre capable de maîtriser un début incendie à l'aide des moyens mis à disposition,
Savoir procéder à l'évacuation des locaux.

PROGRAMME :

Théorie incendie (45 minutes) :

Les causes d'incendie et leurs conséquences,
La combustion, le triangle du feu,
Les modes de propagation,
Les différents moyens d'extinction, les classes de feu,
Les différents extincteurs, les techniques d'extinctions.

Théorie évacuation (45 minutes) :

Rôle des responsables d'évacuation,
Le rôle du guide et serre-files et quand évacuer ?

Pratique incendie/évacuation (2h30) :

Extinction d'un début d'incendie, avec extincteurs Co2 et eaux pulvérisées,
Visite de l'établissement sera faite afin de repérer les moyens de lutte contre l'incendie et de l'évacuation.

DEROULEMENT

4 heures par groupe de 4 à 8 personnes, la formation propose une partie théorique ainsi que des exercices sur feux réels dans notre unité mobile de formation incendie. Pendant la durée Covid, la partie théorique se fera dans une salle mise à disposition par le client.

PROFILS DES FORMATEURS :

Tous issus du milieu sapeurs-pompiers, police, hospitalier, militaire à jour de leur formation continue annuelle obligatoire puis sensibilisés aux handicaps.

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : vous présentez un handicap ou vous êtes reconnu RQTH, signalez-le en nous téléphonant pour avoir le référent handicap puis le lieu de formation en sera adapté.

ASPECTS COVID 19 : tous les matériels utilisés pendant la formation sont désinfectés après toutes les manipulations par les stagiaires et le Pass sanitaire sera demandé si le lieu est éligible à l'obligation d'avoir un schéma vaccinal complet ou sur simple demande du responsable du lieu de formation.

MODALITES D'EVALUATION : à l'issue de la formation continue, une attestation de stage est délivrée aux stagiaires ayant fait l'objet d'une évaluation favorable (QCM), un livret est donné à tous les stagiaires.

TARIF : selon signature devis/convention.